



N° 11417 * 11

Formulaire obligatoire en vertu des dispositions des articles 242 *sexies* et 242 *septies* A de l'annexe II au CGI



TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET TAXES ASSIMILEES

DECLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU AU

Jours et heures de réception

Adresse du service →
où cette déclaration doit obligatoirement être renvoyée
au plus tard le 4 mai 2010 (clôture au 31/12/2009)
ou, sur option (CGI, ann. II, art. 242 *septies* A),
dans les trois mois de la clôture de l'exercice
(clôture en cours d'année)

Identification du destinataire →
Adresse de l'établissement →
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, **rectifiez-les en rouge**.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	CDI	Code service	Régime

Numéro de TVA intracommunautaire									
N° d'identification de l'établissement (SIRET)									

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.*

- (1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).
(2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite 0010

MODALITES DE DECLARATION ET DE PAIEMENT

ATTENTION : Ne portez pas de centimes d'euro (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date : Signature :

Téléphone :

Case à cocher

Paiement par virement bancaire :

Paiement par imputation* :

* (joindre l'imprimé n°3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :
	N° PEC
	N° d'opération

• Si vous payez par **chèque** : utilisez un chèque barré ;
l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Pénalités	
Taux 5 %	9005
Taux %	9006
Taux %	9007

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la notice, si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le coefficient de taxation ou l'euro.

N° 3517-S - IMPRIMERIE NATIONALE - 2010 01 29/172 PO - Janvier 2010 - 9 002 391

I - TVA BRUTE

OPERATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe	OPERATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe
01	Achats en franchise	0037		4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043	
02	Exportations hors CE.	0032					
03	Autres opérations non imposables	0033		4D	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France.	0029	
04	Livraisons intracommunautaires	0034					
OPERATIONS IMPOSABLES				Base hors taxe		Taxe due	
- réalisées en France métropolitaine							
05	Taux normal 19,6 %	0206					
06	Taux réduit 5,5 %	0105					
6B							
- réalisées dans les DOM							
07	Taux normal 8,5 %	0201					
08	Taux réduit 2,1 %	0100					
8B							
- à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)							
09	Opérations imposables à un taux particulier	0950					
10	Anciens taux.	0900					
- autres opérations							
AA	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France.	0030					
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040					
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	0044					
11	Cessions d'immobilisations	0970					
12	Livraisons à soi-même	0980					
13	Autres opérations imposables	0981					
14	Acquisitions intracommunautaires	0031					
	dont						
15	TVA sur immobilisations <input type="text" value="0982"/>						
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5 à 14)						
AUTRE TVA DUE							
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice	0983					
18	TVA antérieurement déduite à reverser.	0600					
19	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18)						

II - TVA DÉDUCTIBLE

AUTRES BIENS ET SERVICES			Taxe déductible
20	Déductions sur factures (1)	0702	
21	Déductions forfaitaires (1)	0704	
22	TOTAL (lignes 20 + 21)		
IMMOBILISATIONS			
23	TVA déductible sur immobilisations (1)	0703	
AUTRE TVA A DEDUIRE			
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	0058	
25	Omissions ou compléments de déductions	0059	
25A	(1) Compte-tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire <input type="text"/>		
26	TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25)		
27	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts).	0709	

III - TVA NETTE

RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION		Taxe
28	TVA due : (Ligne 19 – ligne 26) <i>ou</i>	
29	CRÉDIT : (Ligne 26 – ligne 19)	0705
IMPUTATIONS/REGULARISATIONS		
	Col 1 : Montant effectivement payé	Col. 2 : Montant restant à payer
Acompte 1
Acompte 2
Acompte 3
Acompte 4
	Tot. 1	Tot. 2
		30 Acomptes payés et/ou restant dus (Tot. 1 + Tot. 2) 0018
		31 Sommes à imputer 9989
		32 Sommes à ajouter 9999

RÉSULTAT NET		Taxe
33	SOLDE À PAYER si (lignes 28 + 32) – (lignes 29 + 30 + 31) ≥ 0 <i>ou</i>	
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT si (lignes 30 + 31) – (lignes 28 + 32) ≥ 0	
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE (lignes 29 + 34) ou (lignes 29 + 30 + 31 – 32)	0020

IV - DÉCOMPTE DES TAXES ASSIMILÉES

Nature des taxes		Taxe brute
36	Taxe sur les retransmissions sportives (CGI, art. 302 bis ZE)	4215
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB)	4220
38	Taxe d'abattement (CGI, art. 1609 septvicies)	4216
39	Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)	3510
40	Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)	3520
41	Taxe sur les huiles alimentaires FIPSA (CGI, art. 1609 vicies)	3240
42	Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (CGI, art. 1609 sexdecies B)	4202
43	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y)	4206
44	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art. 1599 vicies)	4204
45	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art. 1609 sexvicies)	4217
46	Taxe sur les boues d'épuration urbaines et industrielles (CGI, art. 302 bis ZF)	4223
47	Contribution perçue au profit de l'INPES (CGI, art. 1609 octovicies)	4222
4A	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) (CGI, art. 1605 et suiv.)	4219
4B	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et suiv.)	4221
4C	Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art. 302 bis KD)	4214
4D	Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art. 302 bis KA)	4201
4E	Contribution annuelle pour la modernisation du secteur de la restauration (article 22 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques)	4227
4F	
48	ACOMPTES TAXES ASSIMILEES PAYÉS OU RESTANT DUS	0019

V - RÉCAPITULATION

CREDIT OU EXCEDENT		SOLDE A PAYER	
49	Solde excédentaire (report de la ligne 35) ..	54	TVA (report de la ligne 33)
50	Remboursement demandé au cadre VI, page 4 . 8002	55	Taxes assimilées [(total lignes 36 à 4F) – ligne 48]
51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine déclaration CA 12/CA 12 E) 8003	ATTENTION ! UNE SITUATION DE TVA CREDITRICE (LIGNE 49 SERVIE) NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILEES DECLAREES LIGNE 55	
52	Crédit imputé sur le ou les prochains acomptes . . 8004		
53	Taxes assimilées [ligne 48 – (total I. 36 à 4F)]	TOTAL À PAYER (Lignes 54 + 55) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	
Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits I. 30). Précisez l'année.			
58	<input type="checkbox"/> Avril [] [] [] [] <input type="checkbox"/> Octobre [] [] [] [] <input type="checkbox"/> Juillet [] [] [] [] <input type="checkbox"/> Décembre [] [] [] []		

BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT	
57	TVA [ligne 16 – (lignes 11 + 12 + 15 + 22)]

La partie demande de remboursement de crédit de TVA (page 4) peut être transmise par téléTVA.

Avec TéléTVA (par transfert de fichier ou internet), vous pouvez déclarer et payer votre TVA sans aucune contrainte de réception d'imprimé, de délai d'acheminement, de date d'ordre de virement éventuel. La somme due sera prélevée automatiquement, au plus tôt, à la date d'échéance. Contactez votre service ou votre correspondant "téléprocédures" (coordonnées sur www.impots.gouv.fr).

VI DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (<i>ligne 29</i>) si celui-ci est ≥ 150 €	a	
Excédent de versement dégagé (<i>ligne 34</i>)	b	
Maximum remboursable ($a + b$)	c	
Remboursement demandé	d	
Crédit reportable ($c - d$) ou ($c - d +$ <i>ligne 29</i>) si le crédit dégagé ligne 29 est < 150 €	e	

LE SOUSSIGNÉ (NOM, PRÉNOM, QUALITÉ) :

DEMANDE LE REMBOURSEMENT DE LA SOMME DE (EN CHIFFRES)

- À CRÉDITER AU COMPTE DÉSIGNÉ

COCHER

SELON

LE CHOIX

- À IMPUTER SUR UNE ÉCHÉANCE FUTURE (joindre l'imprimé n°3516)

À, LE
SIGNATURE :

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

LE COMPTABLE DES IMPÔTS SOUSSIGNÉ CERTIFIE QUE L'ENTREPRISE DEMANDERESSE :

- NE FIGURE À AUCUN TITRE COMME RELIQUATAIRE DANS LES ÉCRITURES DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES ;
- (1) - EST REDEVABLE DE LA SOMME DE
- AU TITRE DE

OBSERVATIONS (2) :

À, LE

N° D'ENREGISTREMENT MEDOC

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.
Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n° 3382 est établi.

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

L'INSPECTEUR (1) LE CONTRÔLEUR (1) DES IMPÔTS SOUSSIGNÉ ÉMET UN AVIS } FAVORABLE } (1) AU REMBOURSEMENT DE LA SOMME
DÉFAVORABLE

DE

OBSERVATIONS (2) :

CODE REJET / ADM PARTIELLE

TYPE DE REJET TYPE DE CONTROLE

N°ALPAGE

• Nombre de documents présentés - sur demande de l'inspecteur - pour justifier :

- les affaires d'exportation

- les taxes déductibles

• Nombre de bulletins de recoupe-ment établis

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.
Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.

À, LE

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

LE DIRECTEUR SOUSSIGNÉ AUTORISE LE REMBOURSEMENT

DE LA SOMME DE

AU PROFIT DE

LA PRÉSENTATION D'UNE CAUTION } A ÉTÉ EXIGÉE (1).
} N'A PAS ÉTÉ EXIGÉE (1).

À, LE

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

Décisions prises par délégation

Nature op.	Numéro op.	Date	Nom - signature